

SEANCE DU 10 février 2021

PRESENTS : Mme. LAFFUT A., Bourgmestre-Présidente,
MM. BAIJOT C, BOSSART L., DERO W., NOLLEVAUX Vincent.,
Echevins,
MM., ARNOULD Véronique, MAGIN Ann, MAHIN Mélodie, MAHIN
Antoine, JAVAUX Dany, DOS SANTOS Paulo, TOUSSAINT
Christophe, DUCHENE Caroline, ARNOULD Stéphanie,
BOSSICART Francis, CRISPIELS Clément, GERARD A., Conseillers,
Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S,
avec voix consultative,

Mme DUYCK E., Directrice générale, secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

La Présidente ouvre la séance publique à 20 heures.

1. **Démission d'un échevin- Acceptation**

Les membres du groupe Vision d'Avenir, Mme Stéphanie ARNOULD et Mrs Francis BOSSICART et Clément CRISPIELS, qui acceptent la démission, regrettent le départ d'une personne motivée comme Mr Alain Gérard de son mandat d'échevin, estimant que c'est une perte humaine pour toute la communauté libinoise et puis décident de se retirer de la séance pour ne pas participer au vote.

Vu l'article L1121-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
Vu la lettre du 29 janvier 2021, dont le Collège communal a pris connaissance le 1^{er} février 2021, par laquelle Monsieur Alain Gérard, échevin quatrième en rang présente la démission de son mandat d'échevin;
Vu les raisons d'ordre relationnel évoquées dans la lettre de démission de Mr Alain Gérard rendant impossible la poursuite de sa mission d'échevin;
Vu la décision de Mr Alain Gérard de se retirer du groupe majoritaire HORIZON 2024 et de siéger désormais comme conseiller communal indépendant;
Attendu que le Collège communal a constaté à de nombreuses reprises des manquements dans la gestion des dossiers de l'échevin Alain Gérard;
Attendu qu'un constat de détérioration des relations entre Mr Alain Gérard et les membres du Collège communal et que les manquements ont persisté même après des tentatives de l'accompagner dans la gestion de ses dossiers;
Attendu que le Collège communal, dans un souci de bonne gouvernance, doit gérer la Commune de manière efficace et sereine;
Attendu qu'il convient, conformément à l'article L1123-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, de notifier cette démission en séance publique du Conseil communal pour acceptation;

DECIDE à l'unanimité :

Article unique : d'accepter la démission de son mandat d'échevin quatrième en rang de Mr Alain Gérard à dater de ce jour et qui prendra rang, en tant que conseiller communal indépendant, à la 17^o place dans le tableau de préséance.

Les membres du groupe Vision d’Avenir, Mme Stéphanie ARNOULD et Mrs Francis BOSSICART et Clément CRISPIELS, assistent à nouveau à la séance.

2. **Pacte de majorité – Avenant – Désignation d’un Echevin – Vote**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement en ses articles L1123-1 et 2 et L1125-1 à 10;

Attendu que Madame la Présidente de la séance du Conseil communal donne lecture du projet d’avenant au pacte de majorité régulièrement déposé entre les mains de la Directrice générale contre accusé de réception le 2 février 2021;

Attendu que ce document est établi par les élus du groupe majoritaire ayant obtenu 14 sièges lors des élections communales du 14 octobre 2018 et qu’il désigne Monsieur Vincent Nollevaux en qualité d’échevin, en remplacement de Monsieur Alain Gérard quatrième échevin en rang démissionnaire;

Attendu que Madame la Présidente de la séance constate que le projet d’avenant au pacte de majorité présenté, répond bien au prescrit de l’article L1123-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

Attendu que Madame la Présidente de la séance fait observer que le candidat présenté au mandat d’échevin ne se trouve dans aucun cas d’incompatibilité prévu aux articles L1125-3 et L1152-2, 2° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu que Madame la Présidente de la séance soumet le projet d’avenant du pacte de majorité au vote de l’assemblée;

D E C I D E, par treize voix ‘pour’ et quatre voix ‘contre’ (St. ARNOULD, F. BOSSICART, Cl. CRISPIELS et A. GERARD)

Article unique : d’approuver l’avenant du pacte de majorité déposé le 2 février 2021 à la Directrice générale.

Prestation de serment d’un échevin – prise d’acte

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement en ses articles L1121-2, L1123-1 et 2, L1125-1 à 10 et L1126-1;

Vu la délibération prise ce jour par laquelle le Conseil communal accepte la démission de Monsieur Alain Gérard de son mandat d’échevin quatrième en rang;

Vu la délibération de ce jour par laquelle le Conseil communal adopte un avenant au pacte de majorité;

Attendu que les pouvoirs de Monsieur Vincent Nollevaux, Conseiller communal, ont été vérifiés et qu’il ne se trouve pas dans un cas d’incompatibilité qui empêcherait son installation en qualité d’échevin;

Attendu que Monsieur Vincent Nollevaux prête alors le serment constitutionnel « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* » entre les mains de Madame La Bourgmestre;

PREND ACTE :

Article unique : de l’installation de Monsieur Vincent Nollevaux, en qualité d’échevin. Il achèvera le mandat de Monsieur Alain Gérard, démissionnaire et prendra rang en tant que 4^{ème} échevin.

Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance.

Conformément à l’article L1122-18 du CDLD et au règlement d’ordre intérieur adopté par le Conseil communal en séance du 23 janvier 2019 ;

A R R E T E, par treize voix ‘pour’ et quatre voix ‘contre’ (St. ARNOULD, F. BOSSICART, Cl. CRISPIELS et A. GERARD)

Le tableau de préséance des membres du conseil communal:

<i>Noms et prénom des membres du conseil</i>	<i>Date de la 1ère entrée en fonction</i> ¹	<i>Suffrages obtenus aux élections du 14/10/18</i> ²	<i>Rang dans la liste</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Ordre de présence</i>
LAFFUT Anne	04/12/2006	1808	1	02/10/73	1
BAIJOT Christian	01/01/2000	932	2	09/06/60	2
BOSSART Luc	03/12/2012	838	17	10/03/62	3
DERO Wendy	03/12/2012	818	3	21/07/81	4
NOLLEVAUX Vincent	03/12/2012	618	8	12/04/76	5
ARNOULD Véronique	03/12/2012	606	5	05/06/63	6
MAGIN Ann	03/12/2018	567	7	22/10/92	7
MAHIN Mélodie	03/12/2012	543	11	22/04/91	8
MAHIN Antoine	03/12/2018	484	14	24/07/93	9
JAVAUX Dany	23/12/2013	480	6	02/11/72	10
DOS SANTOS Paulo	03/12/2018	476	12	11/05/94	11
TOUSSAINT Christophe	04/12/2006	435	10	13/01/79	12
DUCHENE Caroline	03/12/2018	397	15	02/09/83	13
ARNOULD Stéphanie	03/12/2018	467	1	18/10/82	14
BOSSICART Francis	03/12/2018	360	4	17/01/57	15
CRISPIELS Clément	03/12/2018	294	2	17/12/36	16
GERARD Alain	04/12/2006	643	4	14/08/59	17

Collège communal – nouvelles attributions des membres du Collège communal

Vu la délibération de ce jour adoptant un avenant au pacte de majorité dans lequel le groupe de la majorité HORIZON 2024 désigne Mr Vincent Nollevaux, comme candidat en remplacement de l'échevin démissionnaire conformément à l'article L1123-1 du CDLD;

Vu l'installation dans sa nouvelle fonction d'échevin quatrième en rang de Mr Vincent Nollevaux, actée ce jour suite à sa prestation de serment entre les mains de la Bourgmestre;
ARRETE, par treize voix 'pour' et quatre voix 'contre' (St. ARNOULD, F. BOSSICART, Cl. CRISPIELS et A. GERARD)

Les nouvelles attributions des membres du Collège communal comme suit :

<u>Nom, Prénom, Adresse, Téléphone</u>	<u>Fonction</u>	<u>Attributions</u>
LAFFUT Anne ☎ : 061/26.08.11 GSM : 0495/23.40.90 annelaffut@gmail.com	<u>Bourgmestre</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat civil, population ❖ Affaires électorales, ❖ Police ❖ Zone de secours ❖ Affaires générales ❖ Gestion du personnel ressources humaines ❖ Finances, fiscalité, comptabilité

¹ Les services rendus antérieurement à toute interruption n'entrent pas en ligne de compte pour fixer l'ancienneté.

² Nombre des voix attribuées à chaque candidat après dévolution des votes en tête de liste.

		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Economie, emploi, pôle spatial ❖ Informations et relations publiques (bulletin communal, site,..) ❖ Informatique ❖ Chasse – forêt ❖ Tourisme (OT + projets touristiques)
<p>BAIJOT Christian 0474/631.419</p> <p>Baijot.christian@hotmail.com</p>	<u>1^{er} Echevin</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Travaux ❖ Marchés publics ❖ Eau ❖ Cimetières ❖ Sécurité ❖ PCDR ❖ Espaces verts
<p>BOSSART Luc 0496/917.048</p> <p>lucbossart@libresthupert.be</p>	<u>2^{ème} Echevin</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Logement ❖ Urbanisme ❖ Aménagement du territoire ❖ Mobilité ❖ Agriculture ❖ Pêche ❖ Environnement ❖ Bien-être animal ❖ Affaires transfrontalières
<p>DERO Wendy 0476/858.694</p> <p>w.dero@libin.be</p>	<u>3^{ème} Echevine</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Enseignement ❖ Extrascolaire ❖ Jeunesse ❖ Forêt ❖ Informations et relations publiques ❖ Informatique ❖ Agence locale de l'emploi
<p>NOLLEVAUX Vincent 0496/33.14.73</p> <p>v.nollevaux@libin.be</p>	<u>4^{ème} Echevin</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Maison du Tourisme de Saint-Hubert ❖ Culture ❖ Energie ❖ Sports ❖ Devoir de mémoire ❖ Culte ❖ Petit patrimoine

MARICHAL Michèle 0498/629.574 m.marichal@libin.be	Présidente du CPAS	❖ Affaires sociales ❖ Santé ❖ Coopération ❖ Petite enfance ❖ Seniors ❖ Maison d'accueil
--	-----------------------	--

Le Conseiller Clément Crispiels du groupe Vision d'Avenir fait une remarque de fond et demande s'il n'est pas possible qu'il n'y ait plus deux personnes responsables pour la forêt. C'est un sujet particulièrement circonscrit. C'est pour lui l'occasion de rectifier le tir et de ne plus mettre qu'une seule personne car des problèmes se posent assez régulièrement. On ne sait pas qui est responsable quand il y a manquement.

La Bourgmestre précise que la forêt est importante et que les décisions impactent de manière très forte la Commune. Le fait que deux membres du Collège gèrent la forêt est presque une évidence. Il n'y a aucun souci, c'est un duo qui fonctionne extrêmement bien, autant administrativement que sur le terrain.

3. La Conseillère Stéphanie Arnould du groupe Vision d'Avenir informe l'assemblée que son groupe n'a pas remis de candidature.

Par treize voix 'pour' et quatre voix 'contre' (St. ARNOULD, F. BOSSICART, Cl. CRISPIELS et A. GERARD) désigne, en lieu et place de Mr Alain Gérard, les représentants communaux (repris en vert dans le tableau) au sein des intercommunales et associations suivantes :

	HORIZON 2024	VISION D'AVENIR
I.M.I.O.	Vincent Nolleaux Luc Bossart Christian Baijot Wendy Dero	1 Stéphanie Arnould
U.V.C.W. - 1 effectif à désigner	1 Antoine Mahin	
ASBL Maison du Tourisme Haute Lesse - AG : 3 représentants à désigner (Répartition proportionnelle) - CA : 3 représentants à proposer (Répartition proportionnelle)	2 Véronique Arnould Vincent Nolleaux	1 Clément Crispiels
ASBL Maison du Tourisme Forêt de St Hubert - AG : 3 représentants à désigner (Répartition proportionnelle) - CA : 2 représentants à proposer (Répartition proportionnelle)	2 Véronique Arnould Vincent Nolleaux	1 Clément Crispiels

ASBL Maison de la Culture - AG : 1 effectif (+ 1 suppléant à désigner pas obligatoire) Choix du conseil	Effectif Vincent Nollevaux Suppléant Caroline Duchêne	
ASBL GAL Nov Ardenne - AG : 1 effectif + 2 suppléants - CA : 1 effectif + 1 suppléant (à proposer) Choix du conseil	AG Effectif Anne Laffut Suppléant Luc Bossart Suppléant Vincent Nollevaux	
ASBL Grande Forêt de St Hubert - AG : 1 effectif + 1 suppléant à désigner - CA : 1 effectif + 1 suppléant à proposer (Pas obligation pour répartition proportionnelle donc choix du Conseil – souvent les mêmes personnes AG et CA))	AG Effectif Véronique Arnould Suppléant Vincent Nollevaux CA Effectif Véronique Arnould Suppléant Vincent Nollevaux	
Asbl Maison de Village de Redu - 3 représentants (répartition proportionnel)	2 Michèle Marichal Antoine Mahin	1 Stéphanie Arnould

4. La Conseillère Stéphanie Arnould du groupe Vision d’Avenir informe l’assemblée que son groupe n’a pas remis de candidature.

Par treize voix ‘pour’ et quatre voix ‘contre’ (St. ARNOULD, F. BOSSICART, Cl. CRISPIELS et A. GERARD) désigne, en lieu et place de Mr Vincent Nollevaux, le conseiller communal Mr Dany Javaux, pour représenter la commune de Libin à la Zone de Police ‘Semois et Lesse’.

5. A l’unanimité, décide :

Article 1^{er}

De ne pas appliquer pour l’exercice 2021, la délibération du 30 juillet 2019 approuvée le 29 août 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les séjours.

Article 2

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d’approbation.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de l’accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

6. Approuve la convention de partenariat année 2021 entre la Commune de Libin et l'asbl Solaix de Fauvillers dont l'objectif est de répondre dans les limites de ses capacités aux difficultés individuelles et collectives en lien avec les assuétudes par les différents moyens qu'elle jugera nécessaires, dans le respect de la législation en vigueur ainsi que de la déontologie de travail du secteur de la santé mentale.
La Commune de Libin s'engage à verser une indemnité annuelle de 1.321,50 euros (soit 0,25€/habitant inscrit au RN le 1^{er} janvier 2021)
7. Approuve,
 - la titularisation de Monsieur KEYEN Etienne William Louis Alphonse, né à Tienen le quatre février mil neuf cent quarante-neuf, demeurant à 3300 Tienen Eikenstraat, numéro 2, pour le bail de location du droit de chasse du lot 4 'Fond Guérin-Odioy' ;
 - l'ajout de deux associés à ce bail en les personnes de Monsieur ICKX Romain Jacques Paul Jean-Jacques, né à Uccle le dix-huit octobre mil neuf cent nonante et un, demeurant à 1640 Rhone-Saint-Genèse, Avenue Sainte-Thérèse, numéro 5 et Monsieur RENIERS Geoffrey André Michel, né à Ixelles le vingt-sept janvier mil neuf cent septante-deux, demeurant à 1150 Wolomé-Saint-Pierre, Avenue Edmond Parmentier, numéro 150/b020;
 - les nouveaux associés seront solidairement obligés avec le titulaire principal Mr Etienne KEYEN et le premier associé Mr Philippe BODARD.

La Présidente clôture la séance publique.